|  |  |
| --- | --- |
| **Service de l’accompagnement des politiques éducatives**  DGESCO C  n°2020-00  Affaire suivie par :  Didier LACROIX  Tél : 01 55 55 37 48  Mél : [didier.lacroix@education.gouv.fr](mailto:didier.lacroix@education.gouv.fr)  110 rue de Grenelle  75357 Paris SP 07 | Paris, le 08/11/2020 |

**Objet** : Agenda social

GT 16 Refondation de la relation entre parents et professeurs

Relevé de conclusions de la séance du 06/11/2020

Afin d’améliorer la relation entre les équipes pédagogiques élargies aux personnels contribuant au parcours de l’élève (Psyen, personnels de direction, d’éducation, de santé…) et les parents, un certain nombre de pistes ont été évoquées. Elles sont répertoriées ci-dessous et seront instruites par les services compétents afin d’être présentées et débattues lors de la prochaine réunion du GT.

1. **Identifier les politiques concrètes menées sur la relation école/famille notamment en éducation prioritaire et dans le département de la Meurthe-et-Moselle.**
2. **Dresser un bilan du PNF, des PAF et des PDF sur la thématique de la relation école/parents. Etudier l’idée d’une formation au bénéfice des parents délégués et clarifier leur rôle**
3. **S’assurer que la thématique de la relation école/parents est intégrée dans les nouvelles maquettes des INSPE.**
4. **L’accueil des parents au sein de l’école et des établissements s’avère primordial. Cet accueil passe par un lieu de réunion, d’échange dédié entre l’enseignant et le parent. S’assurer que la réflexion sur la bâti scolaire intègre cette dimension.**
5. **L’accueil c’est aussi l’information sur les attendus de l’école, la présentation des disciplines enseignées, les objectifs des programmes scolaires, la question des évaluations….Comment mieux assurer cette information? Voir aussi le rôle du CPE. Monte également en puissance le sujet de l’accompagnement des parents d’enfants handicapés.**
6. **Instruire la possibilité d’élargir le réglement départemental-type du premier degré ainsi que les règlements intérieurs des EPLE avec des articles spécifiques sur les droits et devoirs des parents.**